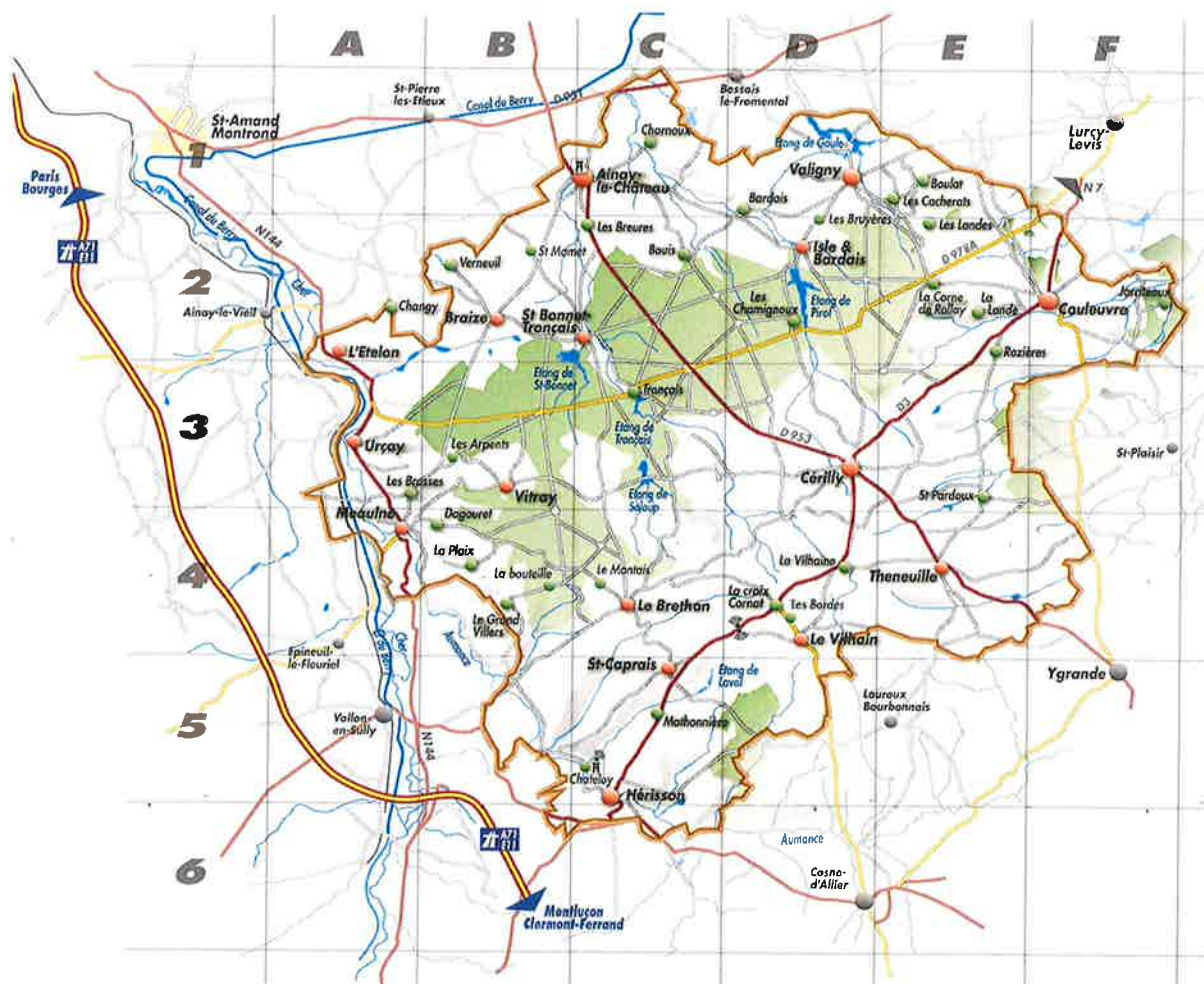




RAPPORT D'ACTIVITE 2021



Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par l'EPCI dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier (**possibilité**).

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale (**obligation**).

SOMMAIRE

I - Exercice des compétences : avancement des projets et des actions en 2021	p 3
A – Rappel : les compétences de la communauté de communes	p 3
B – Aménagement de l'espace et développement économique	p 5
1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	p 5
2 – Le contrat Ambition Région	p 6
3 – Le contrat territoire Allier	p 7
4 – Charte forestière de territoire - Forêt d'exception	p 8
5 – Etude d'aménagement de bourg	p 9
6 – Commission intercommunale d'accessibilité	p 9
7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon	p 9
8 – Habitat	p 10
9 – Développement économique	p 10
C – Développement culturel	p 12
D – Protection et mise en valeur de l'environnement	p 12
1 – Compétence « ordures ménagères »	p 12
2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance	p 12
E – Compétence tourisme	p 13
1 – L'office de tourisme	p 13
2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique	p 14
3 – Le soutien aux évènements majeurs	p 14
4 – Les forges de Tronçais	p 15
5 – Restauration du petit patrimoine	p 15
F – Enfance jeunesse	p 15
1 – Les partenariats	p 15
2 – Les transports	p 16
3 – Oxygène	p 16
G – La voirie	p 16
H – L'école	p 17
I – L'accueil de loisirs sans hébergement	p 18
II – Fonctionnement de la communauté de communes	p 19
A – Le conseil communautaire	p 19
B – Le renforcement de la coopération intercommunale	p 27
1 – Transferts de compétences à la communauté de communes	p 27
2 – Attribution de compensation	p 28
3 – Le FPIC et l'aide aux bâtiments communaux	p 29
C – Le personnel de la communauté de communes	p 29
III – Le compte administratif 2021	p 32
A – Les résultats 2021 du budget principal	p 32
B – Le compte administratif 2021 du budget annexe « plate-forme bois »	p 36
C – Les marchés publics conclus en 2021	p 36
IV – Le nouvel exécutif 2020-2026	p 37

I – Communauté de communes : exercice des compétences, bilan 2021.

A – Rappel : les principales compétences de la communauté de communes au 31/12/2021.

1) COMPETENCES OBLIGATOIRES

A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ;

- Définition de projets de territoires
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Constitution d'un « PAYS » en partenariat avec d'autres EPCI

B – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

C – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.

C – AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

D – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.

2) COMPETENCES OPTIONNELLES

A) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

- Conduite d'études, animation, réalisation d'opérations de restauration-entretien des berges et de la rivière Aumance.

B) POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE

- Définition et animation d'une charte architecturale et paysagère du Pays de Tronçais
- Etudes globales d'aménagement de bourg
- Aide à la lutte contre la précarité énergétique des logements
- Mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure qui pourrait lui succéder

C) POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.

- Aide aux propriétaires bailleurs privés qui conventionnent leurs logements avec l'ANAH.
- Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; aide à l'autonomie et la rénovation énergétique.

D) CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE GOUDRONNEE

E) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Transport scolaire, écoles maternelles et primaires, restauration scolaire ; accueil périscolaire avant et après la classe.

G) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition du minibus de la communauté de communes au profit des structures à vocation sociale du Pays de Tronçais (Centre Social Rural, Maisons de Retraite, CCAS) et des associations ayant leur siège dans le Pays de Tronçais.

H) CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

3) COMPETENCES FACULTATIVES

A) TOURISME :

- Etudes, construction, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du centre de tourisme « champ fossé » à St-Bonnet-Tronçais, et du centre de tourisme « Les Ecosais » à Isle et Bardais.
- Réalisation d'équipements touristiques en forêt domaniale de Tronçais en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt.
Mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le périmètre de la communauté conformément à la liste ci-annexée : diagnostic initial, étude des itinéraires, signalétique correspondante et promotion par un topo guide de randonnée du Pays de Tronçais.

B) SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS, CULTURELS :

- Oxygène la bulle verte, la boucle du Pays de Tronçais, le comice agricole, les journées universitaires de Hérisson, les Menus du Terroir, le triathlon de Tronçais.
- Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet soutenu par des aides départementales et / ou régionales et / ou européennes.

C) POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE :

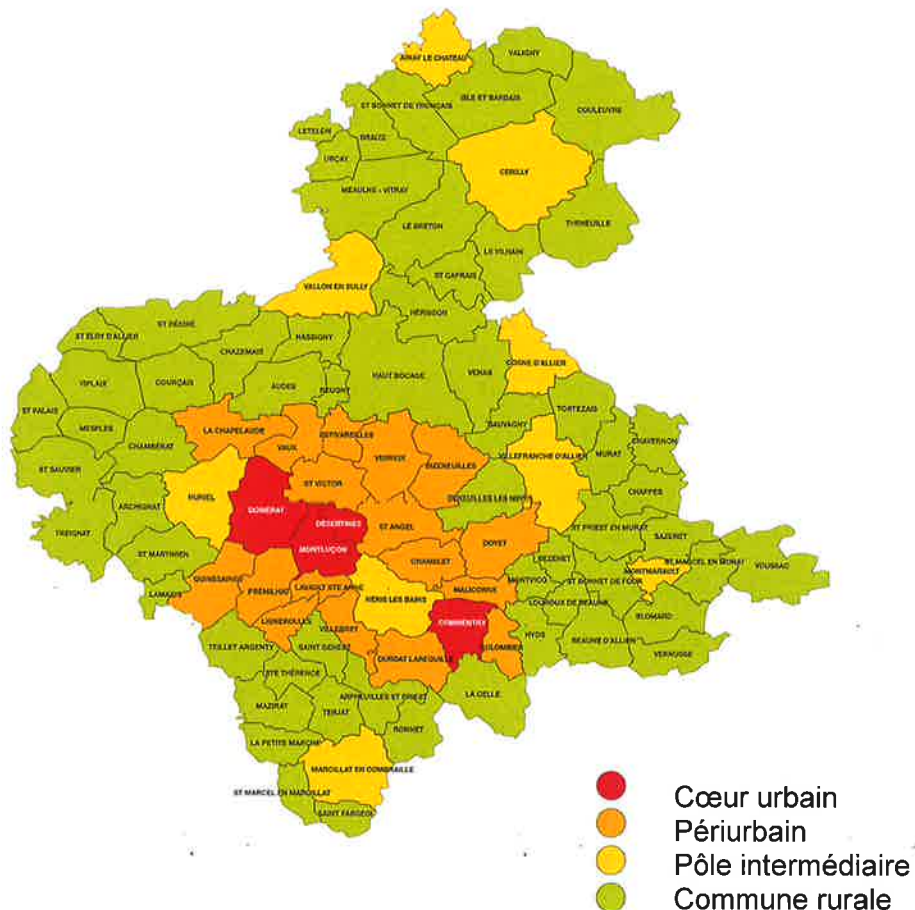
- Création ou soutien à la création d'une halte garderie itinérante sur le périmètre de la communauté de communes.
- Création ou soutien à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le périmètre de la communauté de communes.
- Mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes.
- Accueil de loisirs extrascolaire

D) CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

B - Aménagement de l'espace et développement économique.

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La cotisation s'élève à 18 278,40 € en 2021 : 12 947,20 € pour l'adhésion au syndicat mixte, 1 904,00 € pour la contribution au programme Leader, 761,63 € pour la contribution au SCOT et 2 665,60 € pour la contribution à l'économie.

1 - Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



Après 6 ans d'élaboration, le SCOT a été approuvé le 18 mars 2013. Il présente le projet d'aménagement et de développement durable, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Tous les six ans, le SCOT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de l'application du schéma, et l'établissement public chargé du SCOT doit délibérer pour son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Au bout de trois ans, une nouvelle délibération du PETR a validé le lancement d'une révision partielle ciblée sur des volets spécifiques.

Dans le cadre de cette révision, un Rapport de Présentation a été établi. Il dresse les enjeux auxquels doit reprendre le PADD de la révision partielle, projet politique traduisant les objectifs du SCOT. Il a été soumis au comité syndical du PETR lors de sa réunion du 12 décembre 2018. La nouvelle articulation du PADD est la suivante :

- deux axes forts transversaux : environnement et numérique ;
- six autres thématiques : habitat, économie, agriculture, tourisme, mobilité et commerce.

En lien avec le SDRADDET d'Auvergne Rhône-Alpes, approuvé en mars 2020, et des PCAET, la stratégie du PADD a été formalisée de manière opérationnelle courant 2020 dans le DOO, ainsi que dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Conformément à l'article R.143-7 du Code de l'Urbanisme, le conseil syndical du PETR a approuvé l'arrêt du projet du SCOT ainsi que le bilan de concertation, lors de sa séance du 04 mai 2021.

Conformément à l'article L.132-7 du Code de l'Urbanisme, la communauté de communes est associée à cette révision. Cela a notamment été fait lors d'une visioconférence en mars 2021.

Conformément à l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de SCOT arrêté doit être soumis à la communauté de communes. Le conseil communautaire a émis un avis favorable lors de sa séance en date du 29 juin 2021.

L'ensemble du dossier de la révision partielle a été approuvé par le conseil syndical du PETR lors de sa séance du 06 décembre 2021.

Pour l'essentiel, **ce document concerne l'agglomération montluçonnaise ainsi que les 4 communes dotées d'un document d'urbanisme : Hérisson, Meaulne et Saint-Bonnet-Tronçais qui ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), et Isle-et-Bardais qui a un Plan d'Occupation des Sols valant PLU.** En effet, le PLU doit se conformer aux objectifs du SCOT. Les 12 autres communes de la communauté de communes restent soumises à une norme supérieure au SCOT : le Règlement National d'Urbanisme.

Suite à la refonte du livre 1er du Code de l'Urbanisme, l'année 2017 a été consacrée à la révision partielle du SCOT. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://vallee2.fr/le-pays-en-actions/amenagement-services-a-la-population/scot/>

Aux termes de l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014, **les communautés de communes et d'agglomération sont devenues compétentes de plein droit en matière de PLU**, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale, à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit **le 27 mars 2017**. Cependant, ce transfert automatique pouvait être bloqué si **au minimum 25 % des communes (4) représentant au moins 20 % de la population** (environ 1 540 habitants) s'y opposaient par délibération *ad hoc*, au plus tard 3 mois avant le 27 mars 2017. Toutes les communes se sont opposées à ce transfert automatique. En effet, en cas de transfert, la communauté de communes aurait dû assumer la mise à jour des PLU existants et, à terme, s'engager dans une démarche d'extension du PLU à l'ensemble des 15 communes. Cela aurait eu des conséquences financières, humaines et politiques lourdes à l'échelle de la communauté de commune (entre 140 000 et 215 000 €).

Cette minorité de blocage a été réitérée entre le 1^{er} octobre 2020 et le 31 décembre 2020, pour éviter un transfert automatique de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2021. Seule la commune de Valigny a voté pour la mise en place d'un PLUi.

2 – Le contrat Ambition Région

Le contrat Ambition Région a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 19 avril 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional le 18 mai 2017. Il comprend les actions suivantes :

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition)		Département		Etat	
2017	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St Bonnet de Tronçais - Valigny	441 000,00 €	88 200,00 €	20,00%	97 440,00 €	22,10%	94 500,00 €	21,43%	160 560,00 €	36,41%
2018-2019	ComCom Tronçais	Réhabilitation de l'école de Hérisson	615 600,00 €	123 120,00 €	20,00%	123 120,00 €	20,00%	184 680,00 €	30,00%	184 680,00 €	30,00%
2018-2019	ComCom Tronçais	Forges de Tronçais (démolition et étude - tranche 1)	3 000 000,00 €	1 551 160,00 €	51,71%	269 840,00 €	8,99%	300 000,00 €	10,00%	700 000,00 €	23,33%
2017	Commune Cérilly	Un stade pour tous	348 000,00 €	69 600,00 €	20,00%	69 600,00 €	20,00%	90 000,00 €	25,86%	104 400,00 €	30,00%
TOTAL			4 404 600,00 €	1 832 080,00 €	41,59%	560 000,00 €	12,71%	669 180,00 €	15,19%	1 149 640,00 €	26,10%

Lors du conseil communautaire en date du 19 novembre 2019, un avenant au contrat Ambition Région a été adopté de la manière suivante :

Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région Contrat Ambition Région	
2017-2018	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St-Bonnet-Tronçais Valligny	420 476,00 €	81 321,00 €	19,34%
2019	ComCom Tronçais	Restructuration et extension de l'école de Hérisson	735 596,00 €	174 966,00 €	23,79%
2019	ComCom Tronçais	Création d'une entrée sur le site des Forges de Tronçais	288 910,00 €	34 780,00 €	12,04%
2019	ComCom Tronçais	Aménagement de l'Etage de Pirot et signalétique en forêt domaniale : 2ème tranche d'équipements en Forêt de Tronçais	202 421,00 €	31 195,00 €	15,41%
2019	ComCom Tronçais	Ecole numérique innovante et ruralité	109 762,00 €	31 323,00 €	28,54%
2018	Commune Cérilly	Un stade pour tous	34 800,00 €	69 600,00 €	20,00%
2020	Commune Cérilly	Extension du pôle médical de Cérilly et aménagement de locaux pour la Maison France Services	568 500,00 €	136 815,00 €	24,07%
TOTAL			2 360 465,00 €	560 000,00 €	20,90%

3 – Le contrat territoire Allier.

Le contrat qui avait fait l'objet d'un avenant en fin d'année 2016 comportait les actions suivantes. Ce contrat s'est terminé en 2017 (cf. rapport d'activité 2017).

Un nouveau contrat a été signé le 28 septembre 2018, pour la période 2018-2020. Il a fait l'objet d'un avenant approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 5 décembre 2018. Il comporte les actions suivantes :

Nature des Actions	Coût H.T	Département	Comcom	Région	Etat	Autres
Aménagement de l'entrée des forges de Tronçais	65 000 €	34 435 €	45 500 €			
Etude diagnostic et positionnement stratégique du CAP Tronçais	11 700 €	3 510 €	2 340 €	5 850,00 €		
Réhabilitation du CAP Tronçais	600 000 €	210 000 €	120 000 €		210 000 €	
Etude diagnostic et positionnement stratégique des campings de Champ Fossé et des Ecosais	12 490 €	3 747 €	2 498 €	6 245,00 €		
Tronçais Forêt d'Exception – Colbert 2 ; Pirot ; observatoire de la faune	220 470 €	77 164 €	66 141 €		77 164 €	
Tronçais Forêt d'Exception – Tranche 2	150 000 €	52 500 €	45 000 €		52 500 €	
Aménagement de l'accueil de loisirs	93 236 €	27 971 €	35 242 €			30 023 €
Equipement numérique des écoles du Pays de Tronçais	90 000 €	30 000 €	60 000 €			
Fonctionnement ALSH	390 000 €	49 900 €	190 100 €			150 000 €

Lors du conseil communautaire en date 20 mars 2020, un avenant a été voté. Il se présente comme suit :

Actions	Montant inscrit au contrat	Montant après affectation réservé	Montant suite à l'avenant sollicité	Solde
Tronçais Forêt d'exception – tranche 2	52 500,00	52 500,00	0,00	-52 500,00
Cap Tronçais	210 000,00	210 000,00	81 718,84	-128 281,16
Tronçais Forêt d'exception – tranche 1	77 164,50	77 164,50	112 216,46	35 051,96
Aménagement entrée des forges	19 500,00	34 435,50	94 500,00	60 064,50
Ecole de Hérisson	0,00	0,00	85 664,70	85 664,70
TOTAL	359 164,50	374 100,00	374 100,00	0,00

Force est de constater que les modifications concernent principalement l'inscription de l'école de Hérisson avec le retrait de Tronçais Forêt d'exception – tranche 2 et d'une partie de Cap Tronçais.

4 – La charte forestière de territoire – Forêt d'exception.

L'objectif du programme consiste à offrir une qualité d'accueil du public digne de son rang. Cela comprend :

- **l'accueil, l'information, l'orientation** (kiosque, signalétique directionnelle, signalétique d'information, abris, tables bancs) ;
- **la découverte de la flore et de la faune** (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite sur une partie du périmètre de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais) ;

- **l'animation** en lien avec l'office de tourisme intercommunautaire de la vallée du Cœur de France.

Le programme « Forêt d'exception » associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.).

Après l'obtention du label Forêt d'exception® en 2017, l'année 2019 a été marquée par l'inauguration de la futaie Colbert II et des 25 sentiers de chemins de randonnée dont celui autour de l'étang de Pirot. L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la réflexion du renouvellement du label.

5 - Etude d'aménagement de bourg.

Depuis sa création, la communauté de communes a financé 11 études d'aménagement de bourg. Toutes les communes concernées en ont bénéficié.

6 - La commission intercommunale d'accessibilité.

- **Accessibilité des écoles (cf. page 18)**

Le conseil communautaire a décidé de rendre accessible l'ensemble des écoles de chacune des communes : soit au minimum une classe par école. La mise en accessibilité des locaux comprend les cheminements extérieurs, l'accès au bâtiment et les sanitaires. Afin de lisser les investissements entre 2015 et 2018, tel que le rend possible la loi, un agenda d'accessibilité a été élaboré :

Année	2015/2016		2016/2017			2017/2018			
Groupe scolaire	Ainay	Meaulne	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Hérisson	Le Brethon	Le Vilhain

Compte tenu des délais liés aux demandes de subvention et à la réalisation des travaux, le nouveau calendrier s'établit ainsi :

Année	2017/2018						2018/2019
Groupe scolaire	St-Bonnet	Couleuvre	Valigny	Braize	Le Brethon	Le Vilhain	Hérisson

Les écoles maternelle et primaire de Cérilly ont été mises en accessibilité depuis la fin d'année 2014, celles de Meaulne et Ainay-le-Château en 2015-2016. Les écoles de Valigny et Couleuvre ont été mise en accessibilité en 2018. Pour les deux écoles et la garderie de Saint-Bonnet, l'essentiel des travaux était réalisé au 31 décembre 2018. En 2020, l'enveloppe financière des nouveaux travaux a été approuvée. 444 180 € HT de travaux ont été actés pour la maternelle d'Ainay-le-Château, les écoles de Cérilly et les écoles de Meaulne-Vitray.

7 - La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

Pas de nouveauté par rapport à 2014.

8 – Habitat

a – Programme « habiter mieux ».

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) accorde, au titre des travaux, une aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, qui peut être majorée à due concurrence des aides accordées par les collectivités locales, dans la limite d'un plafond de 1 600 €. Sont éligibles à ce programme les ménages propriétaires occupants remplissant les conditions réglementaires de ressources (plus de 26 000 ménages sont éligibles dans le département représentant 26% des propriétaires occupants de l'Allier) et réalisant des travaux permettant une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

Lors de sa réunion du 18 juin 2015, le conseil communautaire a renforcé sa politique en faveur de l'habitat en instaurant les aides suivantes :

- aide à la lutte contre l'insalubrité et la dégradation des logements avec une aide de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € / logement ;
- aide à l'autonomie et au maintien à domicile avec une aide de 10 % du montant des travaux plafonnés à 500 € / logement ;
- aide à la rénovation énergétique avec une aide forfaitaire de 1 000 € / logement contre 200 € actuellement ;
- aide à la sortie de vacance des logements situés en centre bourg avec une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 2 000 € / logement ;

Ainsi, le conseil communautaire a attribué 15 aides au titre de l'année 2020, pour un montant total de 12 147 €.

b – Primes pour la réhabilitation des façades et logements vacants.

Depuis 2014, il ne reste plus qu'un dossier à solder.

c – Adhésion à l'ADIL.

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le conseil a décidé d'adhérer à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, et particulièrement à sa mission « observatoire ».

9 – Développement économique (Cf. <http://www.paysdetroncais.fr/> Economie)

a – conventionnement avec le Département pour les aides à l'immobilier d'entreprise et la redynamisation des activités commerciales de centre-bourg.

La Loi NOTRe a attribué aux communautés de communes et d'agglomération, ainsi qu'aux métropoles, la compétence de définir les régimes d'aides et d'octroyer les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Cependant, le Département a exercé la compétence d'aide aux entreprises pendant de nombreuses années, via principalement des subventions à l'investissement. Dans le Pays de Tronçais, 3 entreprises ont bénéficié de ces aides de 2012 à 2014, pour un montant de 129 918 € (Gel Réunion, Chêne Bois, Fromagerie Déret). Ainsi, le Département jouait un rôle important auprès des entreprises. Afin de ne pas casser ce dispositif, le Département nous propose de mettre en place une délégation partielle d'octroi des aides à l'investissement des entreprises.

Cette délégation présente deux avantages majeurs :

- elle permet de mobiliser les financements du Conseil Départemental qui peut prendre en charge jusqu'à 80 % de l'aide accordée à l'entreprise par la communauté de communes et le Département ;
- elle permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les services départementaux et les structures d'accompagnement (consulaires, agence...) en amont (détection, vérification de l'éligibilité, réunions, visites) et en aval des projets (évaluation de l'aide, avancement du programme...).

Une convention tripartite de financement (Communauté, Département, entreprise) précisant les participations respectives est établie projet par projet. Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au dispositif adopté par la Communauté.

b – conventionnement avec la Région pour les aides aux très petites entreprises disposant d'un point de vente.

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent depuis le 1^{er} janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Cependant, dans le cas des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, la Région intervient seulement si la communauté de communes, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % de l'assiette éligible. Pour ne pas priver les quelques entreprises de notre territoire qui pourraient prétendre à ces aides, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe avec la Région. Cette convention permet à l'inverse à la communauté de communes d'autoriser la Région à subventionner les projets d'immobilier d'entreprise, comme cela a déjà été fait avec le Département.

Le plancher de la subvention régionale est fixé à 500 €. Le plafond de subvention régionale est fixé à 3 000 € soit un maximum de 30 000 € de dépenses HT. L'aide de la communauté de communes doit être cumulée avec un cofinancement de la Région. Plus largement, l'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (Fonds Européens, Etat, Collectivités). L'aide de la communauté de communes est fixée à 10 % des dépenses éligibles (soit au maximum 3 000 €).

c – Le renouvellement du soutien aux organismes d'accompagnement des entreprises.

Le 30 novembre 2015, le conseil avait approuvé l'adhésion, au titre de l'année 2015, à la Mission locale qui remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette adhésion a été renouvelée pour l'année 2021 pour un montant de 2 826,50 €.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil communautaire avait approuvé l'adhésion de la communauté de communes à Montluçon Initiative, et désigné la Présidente pour y siéger. Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, adhérente de France Initiative, 1^{er} réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 250 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs et repreneurs d'entreprises. Le montant de la cotisation s'élève à 250 € / an.

d – Projet économique territorial.

La commission communication a réfléchi à valoriser le territoire de la communauté de communes du Pays de Tronçais à travers le secteur économique, le domaine culturel et la filière du tourisme. Lors du conseil communautaire en date du 20 mars 2019, les élus ont souhaité recourir à un prestataire extérieur pour mener cette démarche. Une première phase a été présentée lors du conseil communautaire en date du 11 juillet 2019. Une dernière phase a été présentée lors du conseil communautaire en date du 10 mars 2020. Ce projet s'inscrit dans le projet du mandat 2020-2026.

C – Développement culturel.

Suite à la réhabilitation du studio de répétition « Le Cube » à Hérisson, le bâtiment a été vendu, par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur, à la compagnie de théâtre La Belle Meunière, pour un montant de 119 000 €. Cette compagnie y crée des spectacles et des décors (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). **En 2021, la compagnie a terminé de rembourser le crédit-vendeur à la communauté de communes à raison de 5 000 € / an.**

Un projet culturel dans les écoles a été initié dans le cadre d'une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle.

D – Protection et mise en valeur de l'environnement.

1 – Compétence « ordures ménagères ».

a – Collecte et reversement de la TEOM.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de L'Ételon, Urçay, Meulne - Vitray et la redevance ordures ménagères payée par les redevables des 12 autres communes. Lors de la séance du 11 juillet 2019 le conseil communautaire a délibéré afin de percevoir la TEOM que le comité syndical du SICTOM du secteur de Cérilly a institué lors de sa séance du 25 juin 2019. Ainsi, la TEOM est applicable à compter du 1^{er} janvier 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des habitants de la communauté de communes du Pays de Tronçais sont assujettis à la TEOM.

Concrètement, les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères continuent à définir leurs tarifs et votent le montant des recettes dont ils ont besoin pour faire fonctionner le service. **La communauté de communes prélève ce produit et leur reverse intégralement.** C'est le principe de représentation substitution qui s'est appliqué.

En 2021, la communauté de communes a reversé aux SICTOM de Cérilly et au SICTOM de la Région Montluçonnaise, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'elle a perçue auprès des usagers du territoire, soit 810 157 €.

2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance et la compétence GEMAPI.

a – L'Aumance.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil a approuvé une convention triennale de financement (2016-2017-2018) avec la communauté de communes de la région de Montmarault et les autres EPCI partenaires. Il s'agit de financer un poste de technicien de rivière, cet agent sera chargé de préparer le programme de travaux. Le recrutement a eu lieu en 2018 pour une prise de fonction au 7 janvier 2019.

Par cette convention, la communauté de communes du Pays de Tronçais s'engage à verser **952 € / an** à la communauté de communes de la région de Montmarault (la répartition des cotisations entre EPCI se fait à partir du coût du poste (30 000 €), déduction faite des subventions de l'Agence de l'eau et du Département (24 000 €). Les 6 000 € restants sont répartis entre les EPCI en fonction de leur population.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une chargée de mission rivière a été recrutée par la communauté de communes Commeny-Monmarault afin de mettre en œuvre le contrat de territoire « œil-Aumance » (gestion des berges, des embacles, ouvrages). La communauté de communes du Pays de Tronçais contribue au financement du poste.

Lors de sa séance du 04 mars 2021, le conseil communautaire a validé la stratégie/feuille de route dans la perspective de la signature du contrat territorial Œil Aumance. Au regard des incertitudes sur les financements, lors de sa séance du 07 décembre 2021, le conseil communautaire a émis un avis favorable pour la prise en charge de six mois supplémentaires à hauteur de 16 % du coût salarial de l'animatrice. Toutefois, il a été demandé de redélibérer, dans ce même délai, afin de se positionner sur la poursuite ou l'arrêt de la démarche entreprise en fonction de l'avancée du travail accompli.

b - La GEMAPI.

Cf. rapport d'activité 2017.

E - Compétence tourisme.

L'action de la communauté de communes s'articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de l'accueil en forêt domaniale ;
- requalifier les infrastructures d'hébergement et des bases de loisirs ;
- améliorer l'animation, la coopération des acteurs et la gestion des équipements.

1 - L'office de tourisme.

Bras armé de la communauté de communes pour l'animation, l'office de tourisme assume les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique adaptées à son classement. Son intervention s'effectue dans le cadre d'une convention d'objectifs qui a pris effet le 1^{er} janvier 2010.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d'un « Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la Vallée du Cœur de France » sous forme associative afin de permettre le regroupement des structures d'accueil, d'information et de promotion touristique des EPCI composant le territoire du PETR. L'OTI regroupe les anciens offices de tourisme de Montluçon, de Marcillat-en-Combraille et du Pays de Tronçais. Il inclut également la communauté de communes du Val de Cher. L'OTI a pris la suite de l'office tourisme Aumance Tronçais à compter du 1^{er} janvier 2018, et la communauté de communes lui a versé une subvention annuelle de 49 504 €, en 2021, soit une contribution moyenne par habitant de 6,50 €. A cela s'ajoute 8 399,86 € de subvention complémentaire pour le recrutement de saisonniers. Au total, il a été versé 87 903,86 € à l'OTI pour l'année 2021.

Son budget de fonctionnement s'élève à 748 507 €, dont 406940 € pour la masse salariale. Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 199 421,72 € en 2021 contre 80 204,26 € en 2020.

(source : bilan comptable de l'OTI 2020 transmis à la communauté de communes le 21/04/2021).

2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique.

Le SMAT a été dissout et ses équipements (centres de tourisme, cap Tronçais) ont été repris par la communauté de communes du Pays de Tronçais. Le Cap Tronçais (ancien CPIE) est loué au patronage laïque de Montluçon. Les centres de tourisme sont gérés par l'Association du Pays de Tronçais.

En 2019, les élus ont réfléchi à une possible délégation de services publics sur la gestion des deux centres de tourisme. Après plusieurs réunions et la réception des offres, la délégation de services publics n'a pas abouti. En 2020, une enveloppe de 330 000 € HT a été approuvée pour la réalisation des travaux dans les campings.

Concernant le Cap Tronçais, une étude d'opportunité et de faisabilité a fait l'objet d'une restitution le 24 mai 2019. Cette étude prend en compte les aspects techniques et financiers du projet d'exploitation du site. Elle permet de déterminer le montant des investissements nécessaires à la mise aux normes du site. Par ailleurs, elle définit différents scénarios d'exploitation.

Lors de sa séance du 10 décembre 2020, le conseil a décidé d'inscrire les travaux de ces centres de tourisme et du CAP Tronçais dans le contrat d'aménagement touristique avec le Département faisant suite à la dissolution du SMAT.

3 – Le soutien aux évènements majeurs.

Comme chaque année, la communauté de communes a financé la Boucle de Tronçais (6 520€) ou encore l'Association des amis des pèlerins de Saint-Jacques (250 €).

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet d'intérêt communautaire », la communauté de communes a attribué une aide de 500 € à l'association DomaineM pour son action en faveur du développement culturel dans le Pays de Tronçais. En outre, le comité des fêtes d'Ainay-le-Château (500 €), le Hérisson social club (1 000 €) et Polymorphe corp (1 000 €) ont également perçu des subventions en 2021.

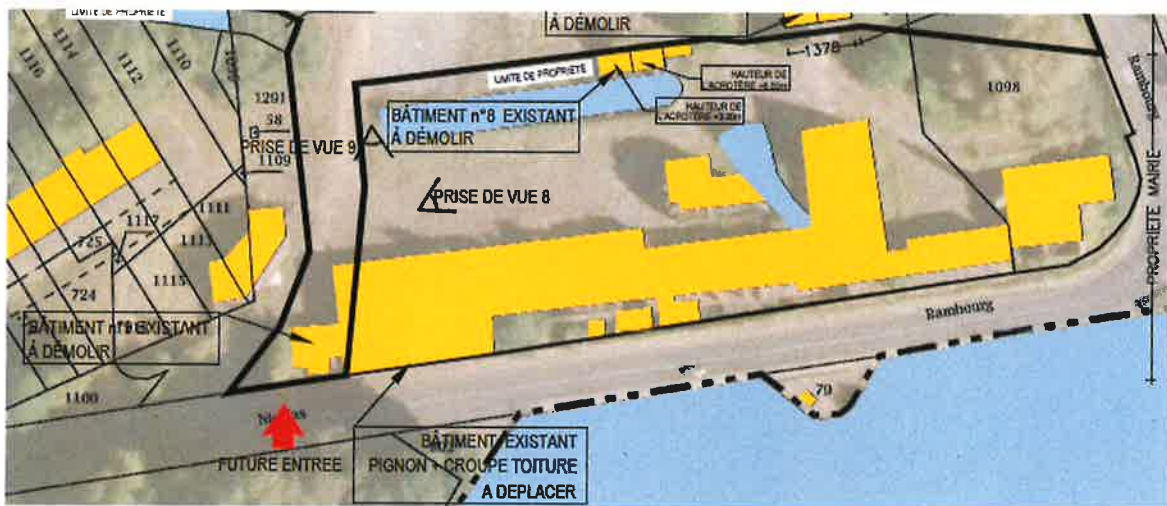
Pour mémoire, sont d'intérêt communautaire les projets d'associations à caractère culturel et / ou sportif, dont le projet est déclaré éligible aux aides régionales par le conseil culturel territorial et / ou aux aides européennes par le groupe d'action locale. Lors de sa réunion du 26 mai 2016, le conseil communautaire a précisé les modalités d'aides financières aux associations comme suit :

- enveloppe annuelle de 6 000 € (montant maximal) ;
- liste de pièces à fournir obligatoirement par l'association : le descriptif détaillé de la manifestation : objectifs, nombre prévisionnel et provenance des participants, dates et lieux ; le budget prévisionnel en dépenses et en recettes faisant apparaître les partenaires financiers, la part d'autofinancement et le montant de l'aide sollicitée auprès de la communauté de communes ; le bilan financier de la précédente édition le cas échéant ; le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ; un relevé d'identité bancaire ; le compte de résultat de l'année n-1 de l'association, faisant apparaître la trésorerie disponible ;
- rédaction systématique d'un accusé de réception suite au dépôt des demandes ;
- date limite de dépôt de la demande avant le 28 février de l'année ;
- réunion de la commission durant la 1^{ère} quinzaine de mars afin d'examiner les dossiers et émettre ses propositions au conseil communautaire.

4 - Les forges de Tronçais.

Le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 23 mars 2017, de vendre la partie industrielle récente des forges de Tronçais (bâtiments et terrains situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat, parcelles B 708, B 765, B 1290 partiellement, B 729, B 1102, B 1103, B1104, B1106, B 1107 à la société PIM PARTICIPATIONS, dont le siège social se situe à La Pacaudière 03360 BRAIZE, n° SIRET 421 305 210 00054. L'acte de vente a été signé en 2019 pour un montant de 120 000 €.

La communauté de communes ne dispose que d'un portail d'un mètre de large pour entrer par l'avenue Nicolas Rambourg (route départementale). Quant à l'accès par l'arrière du site, il se fait par une piste forestière. Par conséquent, la communauté de communes doit créer une entrée sur l'avenue Nicolas Rambourg afin de libérer une partie des produits de la vente (44 000 €) qui sont sous séquestre.



Pour créer une entrée, il faut détruire une partie des bâtiments, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France. Des discussions sont en cours avec ce dernier.

5 - Restauration du petit patrimoine.

En 2021 la communauté de communes n'a pas financé de chantier de jeunes internationaux.

F - Enfance jeunesse.

1 - Les partenariats de la communauté de communes.

L'intervention de la communauté de communes se concrétise par un partenariat avec 2 structures, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- le **centre social de Meaulne** pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont dépendent 12 des 15 communes, et les actions d'animation de la jeunesse. Depuis le 1^{er} juillet 2019, la communauté de communes du Pays de Tronçais ne conventionne plus avec le centre social de Meaulne ;
- le **centre social de Lurcy-Lévis** pour le RAM dont dépendent les communes de Coulevre, Valigny et Isle-et-Bardais.

En 2021, le centre social de Lurcy-Lévis a bénéficié d'une aide de 2 956,77 €.

2 – Les transports.

a – La jeunesse.

La communauté de communes met à disposition des associations (en priorité les associations intervenant en faveur de l'enfance jeunesse) deux minibus de 9 places. Ces véhicules sont mis à disposition gratuitement. Il suffit seulement de payer le carburant consommé. Les minibus parcourent en moyenne **20 000 kilomètres** / an et répondent à un vrai besoin.

b – Les Restos du Cœur.

L'association locale Les Restos du Cœur utilise un minibus **deux demi-journées par semaine**, pour assurer le transport des bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens.

3 – Oxygène.

La manifestation Oxygène n'a pas pu se tenir.

G – La voirie.

Depuis le 1^{er} avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence voirie. Elle intervient sur toutes les voies communales ou rurales revêtues et ouvertes à la circulation du public, soit **470 kilomètres**. En matière de fonctionnement, il s'agit des dépenses de bouchage des nids de poule, de broyage, de marquage au sol. Selon les communes, ces travaux sont réalisés en régie ou bien dans le cadre de marchés publics avec des entreprises. **Les charges de fonctionnement liées à la voirie [salaire des personnels, fournitures, prestations réalisées par les entreprises (broyage, fauchage, petit entretien), contribution au syndicat de voirie] s'élèvent, en 2021, à 710 407 €.**

En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé les dépenses suivantes en 2021 :

	TOTAL	TRAVAUX	Maîtrise d'œuvre et études	Fonds de concours matériel	Divers
AINAY	40 610	38 153	2 171	0	286
BRAIZE	38 132	37 404	442	0	286
CERILLY	100 512	99 784	442	0	286
HERISSON	73 443	61 708	601	10 848	286
ISLE ET BARDAIS	98 521	97 793	442	0	286
LE BRETHON	27 696	22 064	1 039	4 307	286
LETELON	5 700	40	574	4 800	286
LE VILHAIN	1 259	40	933	0	286
MEAULNE VITRAY	18 696	16 822	1 588	0	286
ST BONNET	128 559	123 911	442	3 920	286
ST CAPRAIS	877	40	551	0	286
URCAY	940	40	614	0	286
TOTAL	535 803	497 799	9 839	23 875	4 290

*Pour les communes de Coulevre, Theneuille et Valigny, les dépenses de voirie se traduisent par une contribution au syndicat de voirie d'Ygrande. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

SYNDICAT YGRANDE				
	COTISATION	ENTRETIEN	TRAVAUX sub déduite	TRAVAUX réalisés
COULEUVRE	7 043	28 476	115 523	150 180
THENEUILLE	4 520	6 802	34 912	45 386
VALIGNY	6 029	8 298	22 903	29 774
TOTAL	17 592	43 576	173 338	223 340

Pour financer ces dépenses, la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

H - Les écoles.

Ainay-le-Château	école maternelle
	école élémentaire
Braize	école élémentaire
Cérilly	école maternelle Les Tourterelles
	école élémentaire Charles Louis Philippe
Coulevre*	école maternelle (SIRP - RPI avec Valigny)
	école élémentaire
Hérisson*	école maternelle
	école élémentaire
Le Brethon	école élémentaire Jean-Charles Varennes
Le Vilhain	école maternelle
Meaulne	école maternelle et élémentaire
Saint-Bonnet-Tronçais	école maternelle
	école élémentaire (RPI avec Braize)
Valigny*	école élémentaire

Les écoles de Coulevre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la communauté de communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Coulevre Valigny d'une part, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement - Venas d'autre part. La

communauté de communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP. La communauté de communes n'aurait à gérer ces écoles directement que si ces SIRP venaient à être supprimés. Au total, en 2020, **443 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans le Pays de Tronçais**. En 2020, la communauté de communes a dépensé 1 447 031,31 € pour les écoles (fonctionnement et investissement).

1 – Les travaux (investissement, hors remboursement du capital des emprunts).

Depuis le 1^{er} avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence école. Elle intervient sur toutes les écoles, y compris celles de Coulevre, Valigny et Hérisson. En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé, en 2021, les dépenses d'investissement suivantes :

COMMUNES	Dépenses d'investissement (travaux, mobilier, informatique) en €
AINAY	5 573,76
BRAIZE	4 453,61
CERILLY	1 701,18
COULEUVRE	0
HERISSON	365 102,66
LE BRE'THON	1 012,75
LE VILHAIN	0
MEAULNE	1 924,42
ST BONNET	186,80
VALIGNY	102,99
TOTAL	380 058,17

2 – Le fonctionnement.

Les charges de fonctionnement relatives à la compétence école se sont élevées à 1 403 009,02 € en 2021, dont 707 215,54 € pour le personnel (soit 78 % des dépenses de l'ensemble du personnel).

3 – Le soutien aux réseaux ruraux d'Education.

Cf. rapport d'activité 2017

1 – L'accueil de loisirs sans hébergement.

L'année 2018/2019 a été marquée par le retour à la semaine de 4 jours. Afin de proposer une offre de garde aux familles le mercredi mais aussi pendant les vacances, la communauté de communes a créé un accueil de loisirs extrascolaire, qui a ouvert ses portes le mercredi 5 septembre 2018 dans les locaux de la Ferme de l'Etang, à Saint-Bonnet-Tronçais.

Les enfants sont encadrés par une équipe de 4 animatrices.

II – Fonctionnement de la communauté de communes.

A – Le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a tenu **7 réunions**. Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles, en ligne, sur le site : <http://www.paysdetroncais.fr/> (rubrique « COM DE COM / Publications / Délibérations»). Voici la liste des délibérations de l'année 2020 :

<i>DATE</i>	<i>DELIBERATION</i>	<i>OBJET</i>
21/01/2021	D2021-01	Attribution de trois aides « Habiter-Mieux »
21/01/2021	D2021-02	Conventions ATDA
21/01/2021	D2021-03	Convention d'objectifs multipartite Pôle d'Equilibre Territorial Rural - communauté de communes et d'agglomération - Office de Tourisme Intercommunautaire
21/01/2021	D2021-04	Fonds de concours à la commune de Saint-Caprais
21/01/2021	D2021-05	Suppression d'un poste d'adjoint technique
21/01/2021	D2021-06	Suppression d'un poste d'adjoint technique
21/01/2021	D2021-07	Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
21/01/2021	D2021-08	Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie 2021
21/01/2021	D2021-09	Avenant au procès-verbal de mise à disposition de la commune de cérilly - compétence école
21/01/2021	D2021-10	Appel à manifestation d'intérêt - conseillers numériques dans le cadre de France Relance
21/01/2021	D2021-11	Autorisation d'engagement des négociations pour l'achat de la cantine et l'infirmerie du site des Forges
21/01/2021	D2021-12	Chèque Emploi Services Universels (CESU) en tant que moyen de paiement du service ALSH et des garderies périscolaires
21/01/2021	D2021-13	Avis sur le projet d'un local traiteur à Ainay le Château
04/03/2021	D2021-14	Adoption du projet du Plan Climat Air Energie Territorial
04/03/2021	D2021-15	Adoption de la stratégie/feuille de route du Contrat Œil Aumance
04/03/2021	D2021-16	Compte des gestion 2020 du budget principal

04/03/2021	D2021-17	Compte de gestion du budget annexe plateforme bois
04/03/2021	D2021-18	Compte administratif du budget principal
04/03/2021	D2021-19	Compte administratif du budget annexe plateforme bois
04/03/2021	D2021-20	Affectation des résultats 2020 au budget principal primitif 2021
04/03/2021	D2021-21	Affectation des résultats au budget annexe plateforme bois 2021
04/03/2021	D2021-22	Budget principal primitif 2021
04/03/2021	D2021-23	Budget annexe primitif – plateforme bois 2021
04/03/2021	D2021-24	Taux d'imposition 2021
04/03/2021	D2021-25	Délégations du conseil communautaire au Président pour le recrutement d'agents contractuels
04/03/2021	D2021-26	Campagnes rythmes scolaires – rentrée 2021
04/03/2021	D2021-27	Créances éteintes
04/03/2021	D2021-28	Admissions en non-valeur
04/03/2021	D2021-29	Fixation des tarifs des prestations fournies par l'Association du Pays de Tronçais – année 2021
04/03/2021	D2021-30	Fonds de concours à la commune d'Isle-et-Bardais
04/03/2021	D2021-31	Fonds de concours à la commune d'Ainay-le-Château
04/03/2021	D2021-32	Fonds de concours à la commune de Valigny
04/03/2021	D2021-33	Fonds de concours à la commune de Valigny
04/03/2021	D2021-34	Fonds de concours à la commune de Meaulne-Vitray
04/03/2021	D2021-35	Fonds de concours à la commune de Coulevre
04/03/2021	D2021-36	Fonds de concours à la commune de Coulevre
04/03/2021	D2021-37	Demande de subventions – amendes de police

04/03/2021	D2021-38	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Hérisson Social Club
04/03/2021	D2021-39	Attribution d'une subvention d'investissement au Hérisson Social Club
04/03/2021	D2021-40	Désignation d'un représentant de la communauté de communes au sein du comité de pilotage du Plan Paysage « Vallée du Cher et Combraille Bourbonnaise » du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
04/03/2021	D2021-41	Tableau des effectifs
04/03/2021	D2021-42	Avis sur le projet du transfert d'une boulangerie à Meaulne-Vitray
11/05/2021	D2021-43	Compte-rendu des décisions prises par le Président
11/05/2021	D2021-44	Convention avec la société Enedis
11/05/2021	D2021-45	Créances éteintes
11/05/2021	D2021-46	Modification d'un fonds de concours à la commune de Valigny au titre de l'année 2020
11/05/2021	D2021-47	Fonds de concours à la commune d'Urcay
11/05/2021	D2021-48	Fonds de concours à la commune de Cérilly
11/05/2021	D2021-49	Fonds de concours à la commune de Braize
11/05/2021	D2021-50	Fonds de concours à la commune de Braize
11/05/2021	D2021-51	Fonds de concours à la commune de Braize
11/05/2021	D2021-52	Fonds de concours à la commune de Braize
11/05/2021	D2021-53 BIS	Fonds de concours à la commune de Braize
11/05/2021	D2021-54	Fonds de concours à la commune de Le Brethon pour le remplacement d'un tracteur-tondeuse
11/05/2021	D2021-55	Attribution d'une subvention à DomaineM
11/05/2021	D2021-56	Attribution d'une subvention à Nature en Mouvement
11/05/2021	D2021-57	Attribution d'une subvention à Polymorph Corp

11/05/2021	D2021-58	Attribution d'une subvention au Comité des Foires et Marchés de Lurcy-Lévis
11/05/2021	D2021-59	Attribution d'une subvention à Hérisson 1300
11/05/2021	D2021-60	Attribution d'une subvention au Cérilly Handball
11/05/2021	D2021-61	Attribution d'une subvention à La Belle Meunière
11/05/2021	D2021-62	Parcours permanents Pépét : conventions pour le renouvellement de matériel
11/05/2021	D2021-63	Convention de financement du recrutement de saisonniers par l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France (OTI)
11/05/2021	D2021-64 BIS	Subvention exceptionnelle au SIESS de Cérilly
11/05/2021	D2021-65	Modification d'une demande d'aide à l'immobilier d'entreprise de la société Chêne Bois
11/05/2021	D2021-66	Annulation d'une aide du programme « Habiter-Mieux »
11/05/2021	D2021-67	Avis sur l'installation d'un local professionnel et d'un tiers lieu – Commune de Cérilly
11/05/2021	D2021-68	Avis sur le projet éolien de la société du Parc Eolien du Plateau de la Perche sur le territoire de la commune de la Perche
11/05/2021	D2021-69	Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes relevant du SICTOM de la Région Montluçonnaise
11/05/2021	D2021-70	Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes relevant du SICTOM du secteur de Cérilly
11/05/2021	D2021-71	Convention avec le Retriever Club de France
11/05/2021	D2021-72	Création d'un poste d'adjoint technique
11/05/2021	D2021-73	Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail
11/05/2021	D2021-74	Création d'un poste d'adjoint technique
11/05/2021	D2021-75	Contrat de quasi-régie avec l'Association du Pays de Tronçais : communication du compte-rendu annuel 2020 et du rapport pluriannuel d'activité
11/05/2021	D2021-76	Demande subventions randonnée
11/05/2021	D2021-77	Protocole d'engagement / Convention d'initialisation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

29/06/2021	D2021-78	Compte-rendu des décisions prises par le Président
29/06/2021	D2021-79	Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) révisé partiellement
29/06/2021	D2021-80	Création d'un poste d'adjoint technique à l'école d'Ainay-le-Château
29/06/2021	D2021-81	Recrutement d'un agent – volontariat territorial en administration (VTA)
29/06/2021	D2021-82	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services avec la commune de Cérilly
29/06/2021	D2021-83	Convention de mise à disposition de services avec la commune d'Urçay
29/06/2021	D2021-84	Avenant n°1 : PV constatant la mise à disposition des voies communales et des chemins ruraux goudronnés dans le cadre de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » à la communauté de communes du Pays de Tronçais
29/06/2021	D2021-85	Créances éteintes
29/06/2021	D2021-86	Taxe de séjour 2022
29/06/2021	D2021-87	Attribution de 5 aides du programme « Habiter-Mieux »
29/06/2021	D2021-88	Fonds de concours à la commune d'Urçay
29/06/2021	D2021-89	Acquisition à titre gratuit du broyeur de la commune de Meaulne-Vitray
29/06/2021	D2021-90	Convention avec Graine d'Arbre
29/06/2021	D2021-91	Avenant n°1 à la convention de financement de recrutement de saisonniers par l'Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France
29/06/2021	D2021-92	Attribution d'une subvention au comité des fêtes d'Ainay-le-Château pour son Trail des Remparts d'Ainay-le-Château
29/06/2021	D2021-93	Attribution d'une subvention à l'association pour la préservation de le Roue du Moulin Butoir
29/06/2021	D2021-94	Demande de subvention – Plan de relance aux cantines scolaires des petites communes
29/06/2021	D2021-95	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2021
29/06/2021	D2021-96	Elaboration d'un pacte de gouvernance
29/06/2021	D2021-97	Modification de la composition de la commission « voirie/urbanisme »

30/09/2021	D2021-98	Compte-rendu des décisions prises par le Président
30/09/2021	D2021-99	Réalisation d'un emprunt de 100 000 € pour le budget principal
30/09/2021	D2021-100	Fonds de concours à la commune de Hérisson pour l'acquisition d'un nouveau camion pour le service technique
30/09/2021	D2021-101	Fonds de concours à la commune de Hérisson
30/09/2021	D2021-102	Fonds de concours à la commune de Hérisson
30/09/2021	D2021-103	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – Répartition dérogatoire dite « libre »
30/09/2021	D2021-104	Créances éteintes
30/09/2021	D2021-105	Admissions en non-valeur
30/09/2021	D2021-106	Attribution de cinq aides du programme « Habiter-Mieux »
30/09/2021	D2021-107	Attribution d'une subvention à l'association des Amis de Saint-Jacques en Auvergne
30/09/2021	D2021-108	Convention d'entretien au titre du PDESI Espaces-sites-itinéraires-2020I-1. Avenant Financier pour 2021-Randonnée pédestre – Réseau d'itinéraires PR Communauté de communes du Pays de Tronçais – Département de l'Allier
30/09/2021	D2021-109	Convention de coopération en matière de mobilité – Région Auvergne-Rhône-Alpes
30/09/2021	D2021-110	Convention d'utilisation du plan d'eau de l'étang de Saint-Bonnet en Forêt Domaniale de Tronçais – Office National des Forêts
30/09/2021	D2021-111	Convention de servitudes avec Enedis
30/09/2021	D2021-112	Convention de coopération public-public – Syndicat Départemental d'Energie 03
30/09/2021	D2021-113	Projet Educatif Territorial 2021-2024 (PEDT)
30/09/2021	D2021-114	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2021
30/09/2021	D2021-115	Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs
30/09/2021	D2021-116	Désignation d'un représentant pour le Comité de Territoire du PTGE Allier Val
30/09/2021	D2021-117	Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail

30/09/2021	D2021-118	Suppression d'un poste d'adjoint technique
30/09/2021	D2021-119	Suppression d'un poste d'adjoint technique
30/09/2021	D2021-120	Suppression d'un poste d'adjoint administratif
30/09/2021	D2021-121	Tableau des effectifs
30/09/2021	D2021-122	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de services avec la commune de Couleuvre
30/09/2021	D2021-123	Rapport d'activités 2020 de la communauté de communes
30/09/2021	D2021-124	Modification de la composition de la Commission « école-accueil de loisirs sans hébergement »
30/09/2021	D2021-125	Modification de la composition de la Commission « voirie/urbanisme »
30/09/2021	D2021-126	Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
30/09/2021	D2021-127	Modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly
30/09/2021	D2021-128	Utilisation des minibus
30/09/2021	D2021-129	Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique – Auvergne Très Haut Débit
26/10/2021	D2021-130 BIS	Compte-rendu des décisions prises par le Président
26/10/2021	D2021-131 BIS	Avenant n°1 à la convention de partenariat n°2021-10-P-cmat – Parcours Pépit à Hérisson
26/10/2021	D2021-132 BIS	Classe découverte 2022 – école élémentaire de Cérilly à Saint-Andéol – CM1 et CM2
26/10/2021	D2021-133 BIS	Convention d'autorisation de réalisation de travaux sur le domaine public routier de la communauté de communes du Pays de Tronçais - Société PIMPARTICIPATIONS
26/10/2021	D2021-134 BIS	Convention de gestion, d'entretien et d'exploitation du barrage de l'Etang de Pirot supportant la route communale de La Salle (commune d'Isle-et-Bardais) –Office National des Forêts (ONF)
26/10/2021	D2021-135 BIS	Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
26/10/2021	D2021-136 BIS	Modification d'un fonds de concours à la commune de Valigny
26/10/2021	D2021-137 TER	Fonds de concours à la commune de Saint-Bonnet-Tronçais pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et d'un chargeur CLAAS

26/10/2021	D2021-138 BIS	Créances éteintes
26/10/2021	D2021-139 BIS	Demande d'aide financière du Centre Social Rural de Meaulne-Vitray
26/10/2021	D2021-140 BIS	Modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly
26/10/2021	D2021-141 BIS	Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'un Plan Mercredi
26/10/2021	D2021-142 BIS	Présentation d'un projet agrivoltaïque
07/12/2021	D2021-143	Compte-rendu des décisions prises par le Président
07/12/2021	D2021-144	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022
07/12/2021	D2021-145	Modification d'un fonds de concours à la commune d'Isle-et-Bardais
07/12/2021	D2021-146	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Theneuille
07/12/2021	D2021-147	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Braize
07/12/2021	D2021-148	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Le Vilhain
07/12/2021	D2021-149	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Le Vilhain
07/12/2021	D2021-150	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Le Vilhain
07/12/2021	D2021-151	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
07/12/2021	D2021-152	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Bonnet-Tronçais
07/12/2021	D2021-153	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Le Brethon
07/12/2021	D2021-154	Attribution d'un fonds de concours à la commune de Meaulne-Vitray pour l'acquisition d'un tracteur
07/12/2021	D2021-155	Attribution d'un fonds de concours à la commune de L'Etelon pour l'acquisition d'un tracteur
07/12/2021	D2021-156	Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2022
07/12/2021	D2021-157	Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs
07/12/2021	D2021-158	Attribution de deux aides du programme « Habiter-Mieux »

07/12/2021	D2021-159	Aide à l'immobilier d'entreprise pour la redynamisation des activités commerciales en centre-ville – Aide à la Boulangerie-Pâtisserie LEBEU à Ainay-le-Château
07/12/2021	D2021-160	Aide à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités en centre-ville et délégation partielle au Département de l'Allier
07/12/2021	D2021-161	Aide à l'investissement immobilier des entreprises et délégation partielle au Département de l'Allier
07/12/2021	D2021-162	Admissions en non-valeur
07/12/2021	D2021-163	Attribution d'une subvention à l'Association du Pays de Tronçais
07/12/2021	D2021-164	Décision modificative n°1 du budget principal
07/12/2021	D2021-165	Modification des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM du secteur de Cérilly
07/12/2021	D2021-166	Modification de la commission « école/accueil de loisirs »
07/12/2021	D2021-167	Convention d'objectifs multipartite Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – communauté de communes et d'agglomération – Office de Tourisme Intercommunautaire
07/12/2021	D2021-168	Contrat Œil Aumance
07/12/2021	D2021-169	Appel à projets – Avenir Montagne Ingénierie – Vague 2022 – Massif Central

B - Le renforcement de coopération intercommunale.

1 - Transferts de compétences à la communauté de communes.

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé de solliciter auprès des communes le transfert des compétences accueil de loisirs extrascolaire et équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ce dernier étant limité aux parcours permanents de course d'orientation.

L'année 2018 a été marquée par le transfert effectif de ces deux compétences. Lors de sa réunion du 5 juillet 2018, compte tenu de l'absence de charges relatives aux compétences transférées dans les comptes administratifs des communes, les élus de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ont décidé de ne pas modifier le montant des charges transférées, et donc indirectement de maintenir les attributions de compensation à leur niveau antérieur (délibération n°2016-88 du 20 octobre 2016).

En 2020, la CLECT s'est réunie pour élire son nouveau Président. Les attributions de compensation n'ont pas été amenées à évoluer. En 2021, il a été annoncé que les attributions de compensation seront amenées à évoluer en 2023 ou 2024 au regard des différences du coût des compétences.

2 - Les attributions de compensation versées par les communes à la communauté de communes suites aux divers transferts de charges.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2019

Fiscalité professionnelle (FPU) perçue par la commune en 2012 – charges de voirie et d'école transférées à la communauté de communes = attribution de compensation (qui peut être positive si la commune percevait plus de FPU qu'elle n'a transféré de charges ou négative si la commune percevait moins de FPU qu'elle n'a transféré de charges).

	AINAY	BRAIZE	CERILLY	COULEUVRE	HERISSON	ISLE BARDAIS	LE BRETHON	LE VILHAIN	L'ETELON	MEAULNE	ST BONNET	ST CAPRAIS	THENEUILLE	URCAY	VAIGNY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONDS 1	4927	2 965	10 486	15 422	6 410	4 511	3 645	2 158	2 524	2 722	6 473	2 781	7 261	1 181	4 950	2 784	81 210
FONCTIONNEMENT ECOLE (coût net)	126 969	32 090	135 760	73 624	69 312	195	34 960	34 599		88 274	94 644	3 147	2 436	666	54 886	829	752 391
FONCTIONNEMENT VOIRIE (coût net) moins Fonds 1 pour commune membre SVV	42 255	16 036	49 754	55 734	47 681	20 136	34 598	13 078	516	20 782	25 869	6 417	33 476	5 095	32 333	2 468	406 188
ETAT ACTIF ECOLE <i>Investissement avec déduction FCTVA et -25% de subvention</i>	27 408	1 346	41 373	17 134	11 069		10 842	4 198		18 332	13 662				8 699		154 263
ETAT ACTIF VOIRIE <i>Investissement avec déduction FCTVA</i>	11 164	2 906	21 068	2 279	7 992	3 516	7 240	2 619	1 333	7 090	8 128	218	2 781	4 510	1 127	803	84 764
TRAVAUX VOIRIE SELON PEREQUATION / POP <i>Investissement avec déduction FCTVA</i>	48 647	6 431	64 197		14 568	24 796	14 433	8 286	5 642	27 204	29 673	4 928		5 419		4 739	258 963
TRAVAUX VOIRIE - FONDS 1	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	23 200	2 147		4 238		1 955	205 386
CONTRIBUTION SDIS 03 - 2016	21 236	4 675	26 805	11 085	12 947	4 977	4 464	4 625	2 381	13 267	14 418	1 561	6 936	5 515	5 361	1 611	141 864
TOTAL CHANGE TRANSFEREES	272 752	60 519	328 471	159 856	157 149	49 109	102 892	65 257	7 348	172 227	179 921	13 490	45 629	19 964	102 606	7 666	1 744 836
FISCAUTE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	106 427	55 088	17 429	10 779	3 139	12 244	881	189 494	48 522	176	15 505	18 807	8 875	4 274	563 327
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	-215 617	-45 947	-222 044	-104 788	-139 720	-38 330	-99 753	-52 953	-6 467	17 267	-131 399	-13 314	-30 124	-1 157	-93 731	-3 392	

Envoyé en préfecture le 19/09/2022

Reçu en préfecture le 19/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 003-240300558-20220915-D2022102-DE

3- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et l'aide aux bâtiments communaux.

L'objectif de la péréquation consiste à **corriger l'inégalité de répartition des assiettes fiscales et des charges entre collectivités**. Pour la communauté de communes, la péréquation s'exerce de deux manières :

- de l'Etat vers la communauté de communes (péréquation verticale) ;
- des « blocs communaux » (communes et communautés) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, dont la communauté de communes (péréquation horizontale car réalisée entre collectivités d'un même niveau) via le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

En 2021, la répartition de droit commun a été approuvée pour 2022 : les communes et la communauté de communes se partageant le FPIC. Pour aider les communes, la communauté de communes utilise ces crédits pour alimenter le **fonds de concours aux bâtiments communaux**. **L'objet de ce fonds de concours consiste à aider les communes à la réalisation d'investissements relatifs aux bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, cimetière, église, etc.). En 2021, 25 fonds de concours ont été alloués aux communes pour un montant total de 142 905,83 €.

Lors de sa séance du 10 septembre 2020 l'enveloppe des fonds de concours est passé à 150 000 avec un maximum de 15 000 € par commune et par an au lieu de 12 000 €.

C - Le personnel de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2021, la communauté de communes comptait **4,26 équivalents temps plein administratifs** :

- une secrétaire de direction, Madame Séverine CLABAU, adjoint administratif, à temps complet ;
- une responsable comptable, Madame Barbara RENAUD, adjoint administratif principal, 1^{ère} classe, à temps complet ;
- une responsable paie et carrière, Madame Véronique FOULQUIER, arrivée le 1^{er} juillet 2014, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, pour une durée de 5 h/sem ;
- une secrétaire, Madame Christine DERY, contrat à durée déterminée, 4h/sem ;
- un responsable de la voirie, des bâtiments et du réseau de chemins de randonnée, technicien, Patrice GALLOY, à temps complet, par mutation ;
- un directeur des services par intérim, adjoint administratif, à temps complet.

La communauté de communes emploie une directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame Carole SYLVAIN, arrivée le 1^{er} septembre 2015, adjoint d'animation, pour une durée de 28 heures hebdomadaires. En 2019, elle était responsable du service Ecole / accueil de loisirs. A compter du 1^{er} janvier 2020, suite à une demande d'aménagement de poste, elle n'a plus la mission de responsable du service Ecole. Cette mission a été redistribuée au directeur des services.

La communauté de communes emploie une coordinatrice des services scolaires, agent de prévention et directrice adjointe de l'ALSH. Cet agent est à temps complet et à changer de filière en octobre 2020, passant d'adjoint technique à adjoint administratif.

Au 31 décembre 2021, la communauté de communes emploie 37 agents soit 24,50 équivalents temps plein : 30 occupent un emploi permanent et 7 un emploi non permanent.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		4,00	2,00	6,00	4,94		4,94
ADJOINT ADM PRINCIPAL 2EME CL (AV. JANV. 2)	C		1,00	1,00	0,14		0,14
ADJOINT ADMINISTRATIF (AV. JANV. 2020)	C	3,00	1,00	4,00	3,80		3,80
ATTACHE PRINCIPAL (AV. JANV. 2020)	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		5,00	13,00	18,00	12,55	0,10	12,65
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2020)	C	4,00	11,00	15,00	10,89		10,89
ADJOINT TECHNIQUE PR. DE 2EME CL. (AV. JANV. 2)	C		2,00	2,00	0,66	0,10	0,76
TECHNICIEN	B	1,00		1,00	1,00		1,00
SOCIAL		2,00	2,00	4,00	2,55		2,55
AGENT SPC PR. 1ERE CL. DES E.M. (AV. JANV. 2)	C	2,00	2,00	4,00	2,55		2,55
ANIMATION		1,00	1,00	2,00	1,80		1,80
ADJOINT D'ANIMATION (AV. JANV. 2020)	C		1,00	1,00	0,80		0,80
ADJOINT D'ANIMATION PR. 2EME CL. (AV. JANV. 2)	C	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		12,00	18,00	30,00	21,84	0,10	21,94

Les charges de personnel se sont élevées, en 2021, à 1 291 740,47 € (soit + 5,5 % par rapport à 2020), dont 331 248,75 € (soit + 1,6 % par rapport à 2020) de remboursement aux communes des personnels qu'elles mettent à disposition de la communauté de communes. Les conventions de mise à disposition ont été renouvelées, en fin d'année 2020. Des avenants se sont tenus en 2021.

Les charges de personnel représentent 30,5 % des dépenses de fonctionnement en 2021 (32,7 % en 2015, 31,2 % en 2016, et 30,3 % en 2017, 30,1 % en 2018, 31,3 % en 2019 ; 32,6 % en 2020).

Quelques indicateurs d'activité administrative pour l'année 2021 :

- 6 755 écritures comptables (mandats de dépenses et titres de recettes) ;
- 169 délibérations
- 151 arrêtés
- 5 416 courriers reçus
- 1 561 courriers envoyés.

Tableau des emplois de la communauté de communes au 31 décembre 2021

EMPLOIS							
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de création	Quotité de temps de travail actuel	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	poste pourvu	poste vacant
Secrétaire de Direction	28/09/2017	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Responsable Patrimoine bâti, voirie, réseaux	10/03/2020	35	tech	B	Technicien	1	0
Coordinatrice scolaire et périscolaire - directrice adjointe ALSH - agent de prévention	10/09/2020	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Directeur(trice) ALSH	26/05/2016	28	anim	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème cl., adjoint d'animation principal 1ère cl.	1	0
Responsable paie et carrière	17/04/2014	5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Directeur des services par intérim	19/11/2019	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Directeur des services	01/01/2000	35	adm	A	Attaché, attaché principal	0	1
Agent des écoles	16/10/2014	35	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	16/10/2014	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	27/06/2016	24,57	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	19/11/2019	29,16	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	05/07/2018	23,06	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	26,54	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	02/04/2013	27,81	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	19/11/2019	23,72	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	10/12/2020	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	28/08/2014	32	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,66	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	27/06/2016	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	08/11/2018	9,28	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	08/11/2018	3,5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	16/06/2020	4,7	tech	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	10/09/2020	14,3	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0
Agent des écoles	10/12/2020	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Gestionnaire comptable et budgétaire	21/01/2021	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	11/05/2021	20,39	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	11/05/2021	22,69	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	0	1
Agent des écoles	29/06/2021	29,6	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0

Les contrats aidés ne figurent pas dans le tableau des emplois car ce sont des contrats à durée déterminée, donc non permanents contrairement à ceux qui figurent dans le tableau.

III - Les comptes administratifs 2021.

Les comptes administratifs permettent de recenser toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

A - Les résultats 2021 du budget principal.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 236 891,81	G 4 396 544,27
	Section d'investissement	B 1 325 214,09	H 1 074 544,19
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 608 349,34
	Report en section d'investissement (001)	D	J 132 187,04
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 5 562 105,90	= G+H+I+J 6 211 624,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 15 078,00	K
	Section d'investissement	F 776 079,27	L 546 985,68
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 791 157,27	= K+L 546 985,68
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 251 969,81	= G+I+K 5 004 893,61
	Section d'investissement	= B+D+F 2 101 293,36	= H+J+L 1 753 716,91
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 353 263,17	= G+H+I+J+K+L 6 758 610,52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 15 078,00	K
85	Autres charges de gestion courante	15 078,00	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 776 079,27	L 546 985,68
11001	Forêt patrimoine	957,60	31 195,00
12004	Subventions équipt versées aux commune	153 610,74	
13004	Subventions d'équipement associations	5 000,00	
1804	Ecole Hérisson	432 193,32	397 318,28
1807	Equipements touristiques	8 113,75	
1906	Aides aux entreprises	4 331,00	
2002	Voirie matériel et signalétique	18 000,00	
2101	Travaux voirie 2021	103 755,96	118 472,40
2102	Voirie matériel et signalétique	48 868,20	
2104	Ecole mobilier et informatique	3 248,70	

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 035 210,40	977 789,85	39 262,99		18 157,56
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 316 100,00	1 291 740,47			24 359,53
014	Atténuations de produits	1 009 000,00	998 264,00			12 736,00
65	Autres charges de gestion courante	751 592,00	686 721,81		15 078,00	68 782,19
Total des dépenses de gestion courante		4 111 892,40	3 932 516,13	39 262,99	15 078,00	125 035,28
66	Charges financières	25 000,00	13 584,59	4 939,65		6 495,77
67	Charges exceptionnelles	11 100,00	6 470,97			4 629,03
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (10 000,00	10 000,00			
022	Dépenses imprévues	109 823,94				
Total des dépenses réelles de fonct.		4 267 816,34	3 962 551,68	44 202,64	15 078,00	245 984,02
023 (2)	Virement à la section d'investissement (490 772,68				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	233 000,00	230 137,49			2 862,51
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		723 772,68	230 137,49	0,00	0,00	493 635,19
TOTAL		4 991 589,02	4 192 689,17	44 202,64	15 078,00	739 619,21
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	18 000,00	19 802,41			-1 802,41
70	Produits des services, domaine et vent	168 300,00	159 007,96			9 292,04
73	Impôts et taxes	3 608 000,00	3 560 957,08			47 042,92
74	Dotations, subventions et participations	556 667,00	621 032,33			-64 365,33
75	Autres produits de gestion courante		1,63			-1,63
Total des recettes de gestion courante		4 350 967,00	4 360 801,41	0,00	0,00	-9 834,41
76	Produits financiers		1 540,44			-1 540,44
77	Produits exceptionnels	13 500,00	15 473,74			-1 973,74
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		4 364 467,00	4 377 815,59	0,00	0,00	-13 348,59
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	18 772,68	18 728,68			44,00
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		18 772,68	18 728,68	0,00	0,00	44,00
TOTAL		4 383 239,68	4 396 544,27	0,00	0,00	-13 304,59
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 608 349,34				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 504 517,05	1 157 804,73	776 079,27	570 633,06
	Total des dépenses d'équipement	2 504 517,05	1 157 804,73	776 079,27	570 633,06
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	150 000,00	148 680,68		1 319,32
19	Compte de liaison (affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances nat. à des partico.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	25 915,19			
	Total des dépenses financières	176 915,19	148 680,68	0,00	28 134,50
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	2 681 332,24	1 306 485,41	776 079,27	598 767,56
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	18 772,68	18 728,68		44,00
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	18 772,68	18 728,68	0,00	44,00
TOTAL		2 700 104,92	1 325 214,09	776 079,27	598 811,56
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (cf 138)	815 138,70	87 306,58	546 985,68	190 945,44
16	Emprunts et dettes assimilés (cf 165)	100 000,00	100 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	915 138,70	187 306,58	546 985,68	180 846,44
10	Dotations, fonds divers et réserves (cf 1068)	450 000,00	235 176,20		214 823,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	419 005,50	419 005,50		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison (affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances nat. à des partico.				
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	2 917,42		2 082,58
024	Produits des cessions d'immobilisations	55 000,00			
	Total des recettes financières	929 005,50	657 100,12	0,00	271 905,36
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	1 844 145,20	844 406,70	546 985,68	452 752,82
021	Virement de la section de fonctionnement	490 772,68			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	233 000,00	230 137,49		2 862,61
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	723 772,68	230 137,49	0,00	493 635,19
TOTAL		2 567 917,88	1 074 544,19	546 985,68	946 388,01
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		132 187,04			

Arrêt des comptes de l'exercice 2021

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	2 700 104,92
	Réalisé	1 325 214,09
	Reste à réaliser	776 079,27
RECETTES	Prévu	2 700 104,92
	Réalisé	1 206 731,23
	Reste à réaliser	546 985,68
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	4 991 589,02
	Réalisé	4 236 891,81
	Reste à réaliser	15 078,00
RECETTES	Prévu	4 991 589,02
	Réalisé	5 004 893,61
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	-357 414,98	- 210 654,78	- 152 280,00	132 187,04	- 118 482,06
Fonctionnement	1 357 085,50	985 874,65	1 146 923,13	1 027 355,84	768 001,80
Résultat global	999 670,52	775 219,87	994 642,47	1 159 542,88	649 518,94

Soldes intermédiaires de gestion**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION 2014 -2021 / 21 mars 2022**

Repères	Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
A	Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 752 728	4 959 413	4 642 811	5 229 642	5 023 645	5 004 894
B	Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023	537 743	931 162	735 724	608 349
C	Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 893 701	4 038 390	4 105 068	4 298 480	4 287 921	4 396 544
D	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720	3 557 416	3 778 284	3 760 264	4 006 754
E	Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155	4 555	3 200	17 547	6 471
F	Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528	81 859	3 364	15 474
G	Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673	11 373	17 903	20 973	18 504
H = C-D+E-F-G	Epargne brute	251 873	616 669	409 169	515 355	528 306	423 633	520 867	362 283
I	Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359	52 697	106 027	142 125	148 681
J = H-I	Epargne nette	246 344	588 502	377 785	460 996	475 609	317 606	378 742	213 602
K	Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798	1 132 102	1 763 142	1 621 017	1 572 336
L = K/H	Capacité de désendettement	1,2	1,1	1,6	1,1	2,1	4,2	3,1	4,3
M = H/C	Taux d'épargne brute	7%	16%	11%	13%	13%	10%	12%	8%

Taux d'imposition 2021 (idem 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2021).

Taxes	Taux 2021
Cotisation foncière des entreprises	25,90
Taxe d'habitation	4,76
Taxe sur le Foncier Bâti	2,72
Taxe sur le Foncier Non Bâti	7,64

B – Le compte administratif 2021 du budget annexe « Plate-forme bois ».**Arrêt des comptes de l'exercice 2021**

INVESTISSEMENT		
DEPENSES	Prévu	31 419,96
	Réalisé	20 541,63
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	30 050,65
	Réalisé	21 235,46
	Reste à réaliser	0,00
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	Prévu	69 499,63
	Réalisé	29 406,34
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	69 499,63
	Réalisé	71 334,87
	Reste à réaliser	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Investissement	14 528,88	13 691,17	12 791,13	1 369,31	693,83
Fonctionnement	36 380,59	38 999,06	39 906,59	41 074,67	41 928,53
Résultat global	50 909,47	52 690,23	52 697,72	42 443,98	42 622,36

C – Liste des marchés conclus en 2021 (> 25 000 € HT)

Date d'attribution	Objet	Montant en € HT
19/05/2021	Attribution du lot n°1 du marché de travaux relatif à la restructuration de l'école de Hérisson	60 863,87
24/06/2022	Attribution du marché de travaux de voirie 2021	417469,00

IV – Le nouvel exécutif 2020-2026.

En raison de la crise sanitaire, le nouvel exécutif a été renouvelé le 15 juillet 2020. Monsieur Daniel RONDET a remplacé Madame Corinne COUPAS à la présidence de la communauté de communes.

Le nouveau bureau communautaire est composé de 11 membres. Le Président est entouré de 7 Vice-Présidents et 3 conseillers délégués.

Les Vice-Présidents sont :

- Monsieur Denis CLERGET – 1^{er} Vice-Président en charge des Moyens Généraux et de l'Administration Générale ;
- Monsieur Francis LEBLANC – 2^{ème} Vice-Président en charge du Développement économique, de l'Agriculture et de la Filière bois ainsi que du PCAET ;
- Monsieur Stéphane MILAVEAU – 3^{ème} Vice-Président en charge de la Voirie et de l'Urbanisme ;

- Monsieur Pierre-Marie DELANOY – 4^{ème} Vice-Président en charge des Affaires scolaires et de l'Accueil de Loisirs ;
- Monsieur Olivier LARAIZE – 5^{ème} Vice-Président en charge du Tourisme et de la Communication ;
- Madame Véronique PAULMIER – 6^{ème} Vice-Présidente en charge des Affaires sociales et de la Vie Associative ;
- Madame Stéphanie CUSIN-PANIT – 7^{ème} Vice-Président en charge de la Culture, du Patrimoine et de l'Environnement.

Les Conseillers délégués sont :

- Madame Marie de NICOLAY – 1^{ère} conseillère déléguée en charge de l'urbanisme. Madame de NICOLAY est décédée en mai 2021, sa fonction a été laissée vacante ;
- Madame Solange LALEVEE – 2^{ème} conseillère déléguée en charge de l'accueil de Loisirs ;
- Monsieur Christophe BAJARD – 3^{ème} conseiller délégué en charge des équipements touristiques.